



COMMUNIQUÉ
Paris, le 27/01/2021

DOS D'ÂNE ILLÉGAUX : VOUS POUVEZ MAINTENANT LES SIGNALER SUR LA PLATEFORME EN LIGNE CRÉÉE PAR L'ASSOCIATION « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES ».

Le 11 novembre dernier, l'association « 40 millions d'automobilistes » lançait auprès de ses sympathisants et de l'ensemble des usagers de la route une vaste consultation visant à recueillir leur assentiment quant à la mise en place d'une action d'envergure pour endiguer la prolifération des ralentisseurs illégaux sur les routes françaises.

Grâce au soutien des automobilistes qui se sont mobilisés à cette occasion, l'association est maintenant en mesure d'entamer la deuxième phase de son action : le recensement des ralentisseurs ne respectant pas les normes.

« 40 millions d'automobilistes » met donc en ligne à partir d'aujourd'hui, mercredi 27 janvier 2021, [une plateforme Internet](https://bit.ly/2W24j1k) dédiée au signalement des dos d'âne illégaux, accessible sur <https://bit.ly/2W24j1k>.

Les usagers de la route sont invités à y mentionner les dos d'âne trop hauts, les plateaux trop saillants ou encore les coussins mal signalés au regard de la réglementation. Les informations ainsi collectées permettront l'élaboration d'une carte de France des ralentisseurs illégaux, qui sera publiée et adressée aux pouvoirs publics pour les sensibiliser aux dangers qu'ils représentent en termes de sécurité routière et de santé publique.

1 ralentisseur sur 3 est hors-la-loi

Une étude réalisée en 2013 par le magazine *Auto Plus* estimait qu'un tiers des ralentisseurs équipant les chaussées françaises n'étaient pas conformes à la réglementation. Au fil des années, la situation est loin de s'être améliorée.

Les ralentisseurs sont devenus l'équipement de voirie privilégié des communes pour faire respecter les limitations de vitesse en ville, en particulier près des écoles, des hôpitaux, ou encore dans les quartiers résidentiels. Cette volonté est compréhensible, mais comme l'explique les instructions ministérielles, on ne peut pas y avoir recours systématiquement ni les installer n'importe comment, car un ralentisseur mal conçu ou positionné là où il ne le devrait pas n'est pas sans conséquences : il peut être source de danger routier immédiat ou à l'origine de douleurs lombaires pour les usagers de la route et de nuisances sonores pour les riverains, dégradant leur qualité de vie et affectant à long terme leur santé.

« Il ne s'agit pas de dénoncer 'pour le principe' les manquements des municipalités au regard de la législation nécessairement très stricte encadrant l'édification des dos d'âne, trapèzes, plateaux ou encore coussins berlinois, mais bel et bien de s'attaquer à une véritable problématique de sécurité routière et de santé publique. Nous ne souhaitons pas non plus entrer en confrontation avec les municipalités qui ont parfois choisi d'avoir recours à ces aménagements sans bien en connaître les réglementations ; rien de bon n'en sortirait. Notre but est d'ouvrir la discussion et de trouver ensemble des solutions adaptées pour le bien de tous » explique Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

Les automobilistes acteurs de leur sécurité sur la route

Pour ce faire, l'association demande donc la participation massive des usagers de la route. « 40 millions d'automobilistes » appelle tous ceux qui souhaitent prendre part à l'opération à signaler les ralentisseurs illégaux au sens de la réglementation en vigueur sur [la plateforme en ligne](https://bit.ly/2W24j1k) sur <https://bit.ly/2W24j1k>.

Un dossier technique téléchargeable gratuitement est mis à leur disposition sur la page de la plateforme pour les guider dans leur démarche. Peuvent ainsi être signalés :

- Tout ralentisseur de type « coussin » qui ne respecterait pas les recommandations d'implantation dictées par le CEREMA (en l'absence de réglementation officielle) et/ou dont l'état de détérioration présenterait un danger pour l'utilisateur et/ou la signalisation verticale ou au sol serait absente ou insuffisante ;
- Tout ralentisseurs de type « dos d'âne » (de forme circulaire ou trapézoïdale) ne respectant pas strictement les normes décrites dans le dossier technique, aussi bien en termes de conception que d'implantation sur la chaussée et de signalisation routière.

Les informations ainsi collectées participeront à l'élaboration d'une carte de France des ralentisseurs illégaux, qui sera publiée et adressée aux pouvoirs publics pour les sensibiliser aux dangers qu'ils représentent en termes de sécurité routière et de santé publique et à la nécessité d'avoir recours à des équipements conformes aux normes et à la réglementation en vigueur.



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com